FÉDÉRATION
FRANÇAISE KARATÉ

# DEMANDE DE LICENCE PAR INTERNET 2021/2022 

Merci d'écrire en MAJUSCULES d'imprimerie et au stylo à bille - À CONSERVER 3 ANS PAR LE CLUB


## RENOUVELLEMENT DE LICENCE

En cas de modifications concernant des changements ou corrections d'adresse, de code style, de date de naissance, etc., veuillez cocher la case ci-contre et indiquer ces modifications dans la ou les rubrique(s) «nouveau licencié "

## ADRESSE MAIL PERSONNELLE

Veillez à vérifier ou à inscrire votre adresse mail pour recevoir votre attestation de licence dès l'enregistrement par votre Club.

Si vous avez déjà été licencié(e) indiquez ici votre $n^{\circ}$ de licence
Les informations relatives aux notices d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : ffkarate.fr Adresse e-mail du licencié indispensable pour recevoir l'attestation de licence (IMPORTANT : écrire lisiblement EN MAJUSCULE)

NOUVEAU LICENCIÉ DANS LE CLUB (ou modifications pour les renouvellements)


Mme $\square$


## V Date de naissance : jour/mois/année



Important ! Veillez à indiquer très lisiblement votre date de naissance car elle conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin, ..., sénior.


Appartement, Étage, Escalier, Immeuble, Bâtiment, Résidence, ..


INFORMATION POUR LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ (uniquement pour les dirigeants et professeurs)


## LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE :

- Adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK.
- Régler la somme de $37 €$ TTC (licence : $36,25 €$ TTC et assurance : $0,75 €$ TTC).
- Accepter que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffkarate.fr, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 1978 modifiée «Informatique et libertés».

[^0]Signature de l'adhérent:

 (ou du représentant légal)
KARATÉ DO

| DISCIPLINES ASSOCIÉES |  |
| :--- | :--- |
| STYLE | CODE |
| Arts Martiaux du Sud-Est Asiatique |  |
| Kali Eskrima | KALIESK |
| Pencak Silat | SILA |
| Autres styles A.M. Sud-Est Asiatique | AMSEA |
| Arts Martiaux Vietnamiens | AMV |
| Krav Maga | KRAV |
| Para-Karaté | PARAK |
| Wushu (Arts Martiaux Chinois) | WUSHU |
| Yoseikan Budo | YOS |
| AUTRES DISCIPLINES |  |
| STYLE | CODE |
| Capoeira | CAPOE |
| Kung Fu | KUNG |
| Kung Fu Chuan Fa | CHUAN |
| Qi-Gong | QGNC |



FFK
USHU
FFK
BUDO
FFK
$\qquad$

INFORMATIONS
VALIDITÉ DE LA LICENCE
La validité de la licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal. Conformément à l'art. 412 du Règlement Intérieur de la FFK, la licence n'est valable qu'après enregistrement informatique par la fédération. Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les Statuts et Règlements de la FFK (textes officiels disponibles sur le site ffkarate.fr, rubrique «Statuts et Règlements»).

CERTIFICAT MÉDICAL
En application de la nouvelle réglementation relative aux certificats médicaux et notamment des articles D.231-1-3 et D.231-1-5-2 ${ }^{\circ}$ du Code du sport, la présentation d'un certificat d'absence de contre-indication à la pratique du karaté et disciplines associées, datant de moins d'un an, est exigé pour toute souscription de licence.

LOI DU 6 JANVIER 1978 « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS » Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à la FFK. En application de la loi du 06 janvier 1978, modifiée, dite "Loi Informatique et Libertés", et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux données collectées, d'un droit de rectification, d'un droit à l'effacement, d'un droit à la limitation, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition et également d'un droit de profilage.
Pour toute demande concernant l'exercice d'un des droits précités, vous pouvez contacter directement la Fédération à l'adresse suivante : licences@ffkarate.fr
Par ailleurs, vous êtes susceptibles de recevoir des offres commerciales de la FFK ou de ses partenaires. Si vous souhaitez exercer un droit de retrait quant à ces offres, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos coordonnées suivantes : nom, prénom et adresse.

ASSURANCES ET GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Les garanties sont consultables sur le site ffkarate.fr, rubrique « assurances » ou sur demande écrite auprès de la FFK. Avant la signature de sa demande de licence, l'adhérent doit prendre connaissance des notices d'assurance et des bulletins SPORMUT FFK.
> Responsabilité civile : l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrites par la FFK.
> Accident corporel : la FFK met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du karaté ou d'une des disciplines associées. Elle attire son attention sur l'intérêt qu'il a à souscrire une assurance «individuel accident». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance « accident corporel »souscrite par la FFK auprès de la Mutuelle des Sportifs. Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et d'une des disciplines associées pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans les notices d'assurance.
La FFK informe le licencié que le prix de la garantie de base «individuel accident» s'élève à $0,75 € \Pi C$ quel que soit l'âge.
> Options complémentaires: Le soussigné déclare avoir été informé, conformément à l'article L. $321-4$ du Code du Sport, dans les notices d'assurance, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès de la Mutuelle des Sportifs. Le bulletin d'adhésion aux garanties complémentaires SPORTMUT FFK est également téléchargeable sur le site ffkarate.fr rubrique « assurances ».

EN CAS DE SINISTRE
Le licencié peut procéder à la déclaration d'accident en ligne sur le site ffkarate.fr ou télécharger le formulaire "déclaration d'accident» sur ce site et l'adresser à la Mutuelle des Sportifs.
$\mathrm{N}^{\circ}$ à composer en cas de rapatriement nécessité par un accident ou une maladie grave : Tél : + 33549348827 (7j/7 et 24h/24)
> Mutuelle des Sportifs
2/4 rue Louis David - 75782 Paris Cedex 16
Tél : 0153048620 - Fax: 0153048687
Mail : contact@grpmds.com
N ${ }^{\circ}$ ORIAS FFKDA : 10054869


[^0]:    ـ Refuser d'adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels» proposée par la FFK ; dans ce cas, le soussigné reconnait avoir été informé des risques encourus par la pratique du Karaté et des Disciplines associées.

    - Accepter que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
    . En conséquence, ne pas régler avec la licence la somme de 0,75 € de l'assurance, mais régler finalement la somme de $\mathbf{3 6 , 2 5}$ € TTC.
    Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffikarate.fr, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 1978 modifiée «Informatique et libertés».

